

Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 008-210800983-20240808-20240803-DE

Château-Porcien

Remarques

Avis de l'Etat en date du 25 mai 2021

L'extension proposée semble être située sur une zone humide « potentielle ».

Avis de l'Etat en date du 18 juillet 2023

Revoir l'extension de la zone UA située en zone inondable.

Avis de l'Etat en date du 18 juillet 2023

Les communes du niveau 2 consomment plus d'espaces que les communes du niveau 1 à l'instar de Asfeld, Château-Porcien et Juniville qui consomment plus que Rethel et Sault-lès-Rethel

Avis de l'Etat en date du 18 juillet 2023

Le PLUi n'envisage pas un classement spécifique (N indiquée) ou un classement EBC pour les bois à préserver afin de contribuer au maintien de l'état de conservation favorable des habitats naturels et habitats de la faune et de la flore d'intérêt communautaire. Il est de plus constaté la suppression des EBC identifiés dans les documents d'urbanisme actuellement opposables dont Château-Porcien.

Avis de la MRAe en date du 21 juillet 2023

L'Autorité environnementale recommande d'identifier et limiter dans le règlement les linéaires de cours d'eau concernés par les activités nautiques ; et de protéger les ripisylves sur Château-Porcien.



Réponses apportées

Les services de la DDT n'ont pas communiqué les informations concernant les parcelles à sonder, aucune analyse zone humide n'a été réalisée.

Ce n'est pas un problème du moment qu'on prend en compte les prescriptions du PPRI.

La commune de Château-Porcien consomme 4,9 ha pour un droit à consommer de 1,9 ha, certaines parcelles vont être reclassées en zone A permettant ainsi de réduire la consommation de 2,4 ha. Soit une consommation de 2,5 ha.

Les EBC seront reclassés comme dans l'ancien document d'urbanisme.

Classer au titre du L.151-23 pour réguler la coupe, protéger les ripisylves et obliger les propriétaires à entretenir leur parcelle.

→ Envoyer un mail récap, retour attendu début aout

Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240808-20240803-DE



Reclasser en A (-0,2 ha)

Reclasser la priorité 2 en A (-2,2 ha) + retravailler OAP

Supprimer

Envoyé en préfecture le 09/08/2024
Reçu en préfecture le 09/08/2024
Publié le CHA-2
ID : 008-210800983-20240808-20240803-DE

